

Constitution du Comité d'Authentification des œuvres d'Hergé

Sous l'égide des Studios Hergé s'est constitué à Bruxelles le 20 juillet 2010 le Comité d'Authentification des œuvres d'Hergé.

Devant l'importance et l'intérêt de plus en plus grand que prend l'œuvre de Hergé, ce qui s'accompagne d'apparitions d'œuvres douteuses ou fausses, Les Studios Hergé ont pris l'initiative, dans l'intérêt de sauvegarder l'œuvre, de constituer un comité d'authentification avec l'appui des plus grands spécialistes d'Hergé.

L'objet de ce comité est de donner des avis sur l'authenticité d'œuvres (sur tout support) attribuées à Hergé.

Les œuvres qui peuvent être soumises au comité sont uniquement les documents suivants: les planches, les crayonnés, les mises en couleurs, les dédicaces agrémentées d'un dessin, les découpages et de façon générale tout document graphique potentiellement de la main d'Hergé et/ou des Studios Hergé, sous la direction d'Hergé ou de Bob De Moor pour la période après le décès d'Hergé.

Le comité est composé de cinq membres dont quatre experts: Bernard Tordeur, Dominique Maricq, Philippe Goddin, et Ann Marchal. La présidence du Comité sera assurée par Sophie Tchang, Conservatrice du Musée Hergé.

Ce comité organise trois séances d'expertise par an.

La prochaine séance se tiendra le mardi 7 mars 2017.

Les personnes qui souhaitent avoir recours au Comité peuvent s'adresser par courrier à l'adresse suivante:

Le Comité Hergé
C/O Studios Hergé
Mademoiselle Magali SOUBRAS
Avenue Louise 162
B-1050, Bruxelles
Belgique
comiteherge@moulinsart.be
Tél : 02/ 626 24 21